Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-262200769-20261027-2026_27-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE LANGUEUX
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2026

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Langueux sous la présidence de Madame Karine Macé, Vice-Présidente Déléguée du CCAS.

Etaient présents : BARBIER Frédéric, JOUANNIGOT-LE SAGE Eveline, LAUNAY Noelle, MACÉ Karine, MAHÉ Solange, MOUTON Cécil, NIVET Maryline, OLIVIERO Hélène, RIOU Georges

Absents excusés : BRUN Cyril, GUIGNARD Sylvie, HAAS Richard, HAMON Yann, HARNAY Amandine, LESSIGNY Melody, LUCAS Monique, VALY Yannick

Secrétaire de séance : TROTIN Camille

Assistaient : TROTIN Camille, DELOTTE Suzanne

Date de convocation : 6 octobre 2026

Nombre administrateurs en exercice : 17

Présents : 9 **Pouvoir :** 1 **Votants** : 10

2026/27	**LANCEMENT DE LA DEMARCHE D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS) ET RECOURS A UN PRESTATAIRE EXTERNE**

Rapporteur : Karine Macé, Vice-Présidente Déléguée du CCAS.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est une obligation légale des Centres communaux d'action sociale, inscrite dans le code de l'action sociale et des familles à l'article R123-1 du CASF. La règlementation prévoit que l'ABS doit être réalisée dans l'année suivant les élections municipales.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-262200769-20261027-2026_27-DE

L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.
Son objectif est de rendre l'action sociale de la collectivité cohérente aux besoins des habitants, par un état des lieux sociodémographique.
L'article L 116-1 du CASF définit que l'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

Dans ce cadre, et afin de répondre aux obligations fixées, le CCAS souhaite engager la réalisation de son analyse des besoins sociaux (ABS) en faisant appel à un cabinet prestataire externe en 2027.

En effet, la volonté du CCAS est de mieux connaitre la population Langueusienne, mais aussi, d'identifier les problématiques rencontrées afin de réfléchir à des projets ; dans un second temps, de mettre en œuvre des actions qui répondent réellement aux besoins de la population.

Je vous propose :

- **DE PRONONCER** le lancement officiel de la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sur le territoire de Langueux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et convention de partenariat nécessaire à la bonne réalisation de cette étude.

*
* *

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, adopte le présent rapport à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Langueux, le 28 octobre 2026

P°/ Le Président du CCAS,
La Vice-Présidente Déléguée du CCAS,

Karine Macé

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE * LANGUEUX *

La secrétaire de séance
Directrice du CCAS

Camille TROTIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE * LANGUEUX *